



CONSTAT RELATIF AUX DISPARITES INTERNES
ET INEGALITES DE SALAIRES DES
JOURNALISTES DE LA SOCIETE FRANCE-REGIONS 3

M.P.
C.M.
SK
7/18

Conformément aux dispositions des articles IV et IX du Protocole d'Accord intervenu entre l'Association des Employeurs et les Syndicats de Journalistes signataires, relatif à l'ouverture de négociations sur les disparités internes, la Direction de la Société FR 3 et les Organisations Syndicales concernées se sont rencontrées les 4 - 14 - 18 - 27 Octobre 1988 ainsi que le 7 Novembre afin d'examiner en commun les données chiffrées permettant d'établir le constat des disparités ou inégalités salariales, puis leur chiffrage. La Direction et les Organisations Syndicales affirment leur volonté à travers cette négociation de mieux valoriser les missions régionales, fondement de l'identité de FR3.

*

* * *

LES ELEMENTS DU CONSTAT

=====

1°/ RELEVÉ DES ETATS STATISTIQUES ELABORES

Dès le printemps 1988, à la suite d'une revendication à l'origine catégorielle car circonscrite aux seuls Journalistes Reporteurs d'Images de l'Information Nationale, rapidement étendue aux autres qualifications professionnelles, des travaux successifs ont été menés, retracés dans l'historique suivant :

- Réunion Syndicats/Direction du 5 Mai 1988 : Dossier d'évaluation des disparités salariales des Journalistes Reporteurs d'Images par la méthode dite "droite de régression" concernant 106 Journalistes.
- Réunion Syndicats/Direction du 14 Juin 1988 : Nuage de points des Journalistes Reporteurs d'Images et des Rédacteurs par rapport à la "droite de régression" des seuls Journalistes Reporteurs d'Images : 238 Journalistes.

A la suite du récent conflit et dans le cadre des travaux prévus par le protocole d'accord, de nouvelles études ont été menées :

* Etablissement de la liste anonyme des Journalistes triés :

- . par salaire croissant
- . par ancienneté croissante comportant l'ancienneté professionnelle, la fonction ou la qualification, le sexe, l'affectation (Paris ou Régions) : 596 Journalistes (Annexe 1).

* Etablissement d'une liste identique étendue à l'encadrement : 631 Journalistes (Annexe 2).

.../...

Handwritten notes:
C.M.
13
7

- Cinq tableaux statistiques établis à partir des deux dernières listes pré-citées portant sur les rémunérations indiciaires et les anciennetés moyennes à la fois au plan global, au plan catégoriel (Hommes/Femmes, Journalistes Reporteurs d'Images/Rédacteurs, Paris/Régions), au plan fonctionnel ou de la qualification (annexe 3).
- 17 tableaux statistiques établis par l'Association des Employeurs, portant sur les rémunérations indiciaires et les anciennetés moyennes, par tranche d'ancienneté professionnelle, à la fois au plan catégoriel (Hommes/Femmes ; PARIS/REGIONS) et par qualification. (Annexe 4).

*

* *

Dans la perspective d'un développement harmonieux de la Société, FR 3 affirme son attachement à une gestion équilibrée et dynamique des carrières des Journalistes, prenant notamment en compte la situation des Journalistes affectés dans les Rédactions Régionales, celle des Femmes Journalistes au sein de l'Entreprise, ainsi que celle des Journalistes issus de la fonction de Reporteur d'Images à l'heure où l'image est particulièrement fondamentale en télévision.

*

* *

Au vu des études conduites par ses soins et dont les Organisations Syndicales ont eu connaissance, la Société FR3 a mis en évidence un certain nombre d'éléments de constats :

2°/ - ELEMENTS D'ANALYSE

A/ - SITUATION DES FEMMES DANS L'ENTREPRISE

Quelle que soit la population considérée (avec ou sans l'encadrement) de l'ensemble des Journalistes, on constate d'une part une ancienneté Société des Hommes, supérieure de 3,5 ans en moyenne à celle des Femmes, (l'ancienneté moyenne globale Société étant de 12,5 ans), et d'autre part une répartition Hommes/Femmes variable selon la catégorie fonctionnelle concernée (phénomène de carrière).

.../...

C.M.
VB

L'écart des rémunérations globales moyennes s'explique par le poids relatif de chaque sexe dans la hiérarchie des fonctions.

En terme d'effectifs : Parmi la population concernée, on remarque que :

- Les effectifs féminins diminuent fortement au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie :

| | |
|---|-----------------------------------|
| . Rédacteurs | : 34 % de Femmes 66 % d'Hommes |
| . Journalistes Spécialisés (d'origine Rédacteur) | : 28 % de Femmes 72 % d'Hommes |
| . Grands Reporteurs d'origine Rédacteur | : 6 % de Femmes 94 % d'Hommes |
| . Encadrement | : 10 % de Femmes 90 % d'Hommes |

C'est donc le poids décroissant des Femmes dans la pyramide fonctionnelle qui explique au plan global les écarts salariaux en leur défaveur..

- La part moyenne des Femmes parmi le total de la population hors encadrement s'établissant à 15 % de l'effectif (14,5 % avec l'encadrement), il est clair que les Femmes sont :

- . Sur-représentées dans les fonctions de base ou intermédiaire,
- . Sous-représentées dans la fonction de Grand Reporteur, ainsi que dans les fonctions d'encadrement.

L'analyse des candidatures des Journalistes Femmes dans le cadre des Commissions Paritaires depuis 1984, montre que sur 58 postes d'encadrement en consultation, 27 Femmes Journalistes ont postulé pour 177 hommes ; 6 ont été retenues, ce qui représente un pourcentage de 22 % au regard des 14,5 % de l'effectif global des Femmes et un pourcentage de 10 % au regard du nombre de postes d'encadrement mis en consultation.

B/ - SITUATION DES JOURNALISTES ISSUS DE LA FONCTION DE REPORTERS D'IMAGES PAR RAPPORT A CEUX ISSUS DE LA FONCTION DE REDACTEUR REPORTEUR.

B1 - Etude circonscrite à une population de 495 Journalistes appartenant aux fonctions suivantes :

- Rédacteurs et Reporteurs d'Images,

.../...

Sor
C.M
H

- Journalistes Spécialisés,

- Grands Reporteurs.

A cet égard, la Société, tout en respectant l'Avenant Audiovisuel à la Convention Collective Nationale de Travail des Journalistes - qui ne recense qu'une qualification unique de Grand Reporteur ou de Journaliste Spécialisé - a cru utile, pour procéder à des comparaisons significatives, notamment au niveau des fonctions de l'image, de distinguer les origines des Grands Reporteurs ou des Journalistes Spécialisés.

L'ancienneté Société des Journalistes d'origine Image est supérieure d'un an à celle des Journalistes issus de la fonction de Rédacteur Reporteur (13 ans contre 12 ans). Le poids respectif de ces deux catégories de Journalistes dans la pyramide hiérarchique est variable selon les trois qualifications concernées.

Au global, les 495 Journalistes dans ces qualifications, se répartissent en :

- 308 d'origine Rédacteur Reporteur soit 62 % de l'effectif.
- 187 d'origine Reporteur d'Images soit 38 % de l'effectif (dont 1 Femme).

. Dans les fonctions de base cette proportion est de :

- 57 % d'origine Rédacteur Reporteur
- 43 % d'origine Reporteur d'Images (dont 1 femme).

. Pour les Spécialisés :

- 61 % d'origine Rédacteur Reporteur
- 39 % d'origine Reporteur d'Images

. Et pour les Grands reporteurs

- 75 % d'origine Rédacteur Reporteur
- 25 % d'origine Reporteur d'Images

Le poids relatif des Journalistes d'origine Images décroît nettement au fur et à mesure que l'on s'élève dans les pyramides hiérarchiques. Celles-ci se décomposent de la façon suivante :

| FONCTIONS | REDACTEURS | JRI |
|-----------------|------------|--------|
| Rédacteur/JRI | 40 % | 49,3 % |
| Spécialisés | 34,4 % | 36,3 % |
| Grand Reporteur | 25,6 % | 14,4 % |
| | 100 % | 100 % |

S.R.
C.M.
4
15

De ce point de vue, - si les distorsions apparaissent moindres quant au profil des pyramides hiérarchiques de chaque catégorie - il est clair néanmoins que la population des Journalistes d'origine Image compte proportionnellement à ses effectifs :

- davantage de Journalistes de base (49,3 % contre 40 %) que celle des Rédacteurs,

- Bien moins de grands Reporteurs (14,4% contre 25,6 %).

Cette approche confirme donc la tendance précédemment observée.

L'explication principale est à rechercher dans le phénomène de carrière, la fonction de Grand Reporteur constituant notamment une fonction d'accueil pour les Journalistes ayant exercé des fonctions d'encadrement (cf supra), ce qui rend ainsi plus ouverte cette fonction aux Journalistes d'origine Rédacteur, par rapport aux Journalistes d'origine image.

B2 - Etude élargie à l'ensemble des Journalistes, encadrement compris.

L'ancienneté Société des Journalistes d'origine Image est supérieure d'un an à celle des Journalistes d'origine Rédacteur Reporteur (13 ans contre 12 ans).

La population recensée se répartit en :

- 429 d'origine Rédacteur Reporteur, soit 68 % de l'effectif
- 203 d'origine Reporteur d'Images, soit 32 % de l'effectif

En ce qui concerne l'encadrement :

- 90 % possèdent une origine Rédacteur Reporteur
- 10 % possèdent une origine Reporteur Images.

C/ - SITUATION DES JOURNALISTES AFFECTES DANS LES REDACTIONS REGIONALES

On constate une ancienneté Société des Journalistes "Parisiens" supérieure d'un an à celle des Journalistes "Régionaux" sans l'encadrement (13 ans contre 12 ans), cette ancienneté étant ramenée à une demi année avec l'encadrement (13 ans contre 12,5 ans).

En analysant par qualification les écarts d'ancienneté, on remarque alors que dans les fonctions de base, les anciennetés Société sont voisines.

SJK
C.M
4
18

- 1) - Pour les JRI la tendance est inversée, - même si ce phénomène est relatif -, (7,5 ans en région contre 6,5 ans à PARIS).
- 2) - Pour les Rédacteurs, l'écart d'ancienneté est favorable aux Journalistes de PARIS mais dans une proportion relative (7,5 ans à PARIS contre 7 ans en région).
- 3) - Pour les Journalistes Spécialisés

Les différences d'ancienneté Entreprise sont plus significatives, les Régionaux étant plus "anciens" de 2 ans pour les Rédacteurs (13,5 ans en régions contre 11,5 à PARIS) et de 5 ans pour les Reporteurs d'Images (18 ans en région contre 13 ans à PARIS).

On peut en déduire :

- que les régionaux accèdent plus tardivement à la qualification spécialisée que les parisiens,
- qu'à l'intérieur de cette catégorie les Reporteurs d'Images des Régions sont les plus défavorisés (18 ans contre 13 aux JRI de PARIS, 13,5 aux Rédacteurs de Province).

4) - Pour les Grands Reporteurs

. L'écart entre les anciennetés est encore plus accusé que pour les Spécialisés :

- + 7 ans pour les Reporteurs d'Images de Région
- + 5,5 ans pour les Rédacteurs de Région.

Cette constatation induit que le retard de carrière s'accuse au fur et à mesure que l'on s'élève dans les qualifications, les Reporteurs d'Images étant, là encore, défavorisés.

5) - Pour l'encadrement

L'écart entre les anciennetés de l'encadrement régional et parisien est très faible (0,5 année de plus pour les Rédactions Régionales, soit 15,5 ans en région contre 15 ans à PARIS).

Cette proportion se trouve inversée sur l'ensemble de la population journalistique (ancienneté moyenne de 13 ans à PARIS et de 12,5 ans au sein des Bureaux Régionaux d'Information).

.../...

Handwritten notes:
C.M
4 16

Au total, les disparités REGIONS/PARIS les plus fortes concernent :

- d'une part les Rédacteurs Spécialisés
- d'autre part les Grands Reporteurs (Rédacteurs et JRI).

Pour les Grands Reporteurs, l'écart d'ancienneté des Journalistes d'origine Image de PARIS est élevé (7 ans) : 20 ans pour les régions, 13 ans pour PARIS et peut s'expliquer, entre autre par la création des Journaux Télévisés Régionaux, très antérieure à celle du Journal Télévisé National ; l'écart relatif aux Rédacteurs, - très important -, trouvant sans doute son explication dans le fait que cette fonction sert d'accueil à des Journalistes ayant exercé ces fonctions d'encadrement (cf supra), ce qui rend ainsi plus ouverte cette fonction aux Journalistes d'origine Rédacteur, par rapport aux Journalistes d'origine image.

En terme d'effectifs, l'analyse par qualification induit les différents ratios suivants :

* Répartition PARIS/REGIONS

- Le ratio Société (hors encadrement) concernant les répartitions Régions/Paris des effectifs de journalistes des quatre fonctions indiquées ci-dessus est de :

13,9 % pour PARIS

86,1 % pour les REGIONS

- Par qualification les ratios sont les suivants :

| | | |
|----------------------------|---------|--------|
| Rédacteur et JRI de base : | PARIS | 6,1 % |
| | REGIONS | 93,9 % |

| | | |
|--------------|---------|--------|
| Spécialisé : | PARIS | 12,6 % |
| | REGIONS | 87,4 % |

| | | |
|-------------------|---------|------|
| Grand Reporteur : | PARIS | 32 % |
| | REGIONS | 68 % |

| | | |
|----------------------|---------|------|
| Pour l'encadrement : | PARIS | 28 % |
| | REGIONS | 72 % |

Ces chiffres mettent en évidence au niveau des pyramides fonctionnelles:

- la sous-représentation de PARIS dans les fonctions de base,
- la sur-représentation de PARIS dans la fonction de Grand Reporteur, et les fonctions d'encadrement.
- un équilibre relatif en ce qui concerne la population des Spécialisés (en faveur des régions).

.../...

SA
C.M
H

Pyramides fonctionnelles PARIS/REGIONS

Les ratios de fonction par zone d'affectation amplifient encore la sur-représentation des fonctions "hautes" de la pyramide rédactionnelle (hors encadrement)- à PARIS :

| FONCTIONS | PARIS | REGIONS |
|-----------------|-------|---------|
| Grand Reporteur | 49 % | 17 % |
| Spécialisé | 32 % | 35,6 % |
| Rédacteur/JRI | 19 % | 47,4 % |
| | 100 % | 100 % |

Tableau portant sur 632 Journalistes avec l'encadrement hiérarchique :

| FONCTIONS | PARIS | REGIONS |
|--|-------|---------|
| ENCADREMENT | 26 % | 14 % |
| GRAND REPORTEUR | 31 % | 14 % |
| SPECIALISE | 20 % | 29 % |
| REDACTEURS/JRI | 12 % | 39 % |
| FONCTIONS DIVERSES Chef d'Edition, Coordinateur, Responsable d'Edition, etc... | 11 % | 4 % |
| | 100 % | 100 % |

*

* *

.../...

for
C.M
7

Il est à noter, sur l'ensemble de la population des Journalistes de FR3, un certain nombre d'éléments significatifs :

- . Un nombre relativement important de Journalistes - 52 - reclassés Grands Reporteurs dans le dispositif salarial de la Convention Collective, après avoir exercé des responsabilités fonctionnelles et hiérarchiques.
- . La reconversion, en qualité de Journalistes, en 1982 et à l'occasion du Plan BETACAM, de 43 personnels d'origine technique ou de production et de 2 autres cas à titre individuel en 1987/88.
- . L'utilisation, par la Société, de l'ensemble des qualifications et fonctions de l'Avenant Audiovisuel à la Convention Collective Nationale de Travail des Journalistes, correspondant aux missions respectives de ses différentes Rédactions.

FAIT A PARIS, le 7 Novembre 1988

SM
C.M
4

Pour FRANCE REGIONS 3

~~Le Directeur de Administration Générale~~
Joseph BARBEDIENNE

Pour le SNJ/FR3

Christian MEYZE
MEYZE

Pour le SGJ/FO


SGJ CHAPELUS

Pour la CFTC/Journalistes

Pour le SJF/CFDT

Jacques de RIVE
Jacques de RIVE

Pour le SNJ/CGT



Pour la CGC